



# Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

*Bangkok, Thaïlande 18-25 avril 2005*



**Plénière**  
**Débat de haut niveau**  
1<sup>re</sup> & 2<sup>e</sup> séances – matin & après-midi

BKK/CP/20  
23 avril 2005

## **Face aux menaces du crime transnational organisé, il faut inscrire des idées audacieuses dans la future Déclaration de Bangkok**

### **Le débat de haut niveau du onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale s'inquiète de la multiplication et de l'ampleur des dangers du crime et du terrorisme**

« Il faudrait éviter que la Déclaration de Bangkok ne soit qu'un long discours dénué d'idée fortes », a déclaré ce matin M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en ouvrant ce matin le débat de haut niveau du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Congrès, qui a entamé ses travaux le 18 avril dans la capitale thaïlandaise, se terminera lundi, 25 avril, avec l'adoption d'une Déclaration et d'une série de recommandations.

Se félicitant que les délégations participantes aient accepté que la future Déclaration lance un appel en faveur de la ratification rapide et universelle des conventions et protocoles relatifs au terrorisme, M. Costa a souhaité qu'elles s'engagent à rendre plus effectif le travail des Conférences des Parties et demandent aux États de faire rapport sur les progrès qu'ils accomplissent dans la mise en œuvre de ces instruments. Relevant que le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a souligné l'importance de l'état de droit comme condition préalable à la paix, au développement et à la sécurité, M. Costa a invité les États Membres à soutenir cet appel et à mentionner dans la Déclaration que l'égalité de traitement devant la loi, le soutien aux victimes des crimes, l'indépendance de la justice, et l'accès de tous aux institutions judiciaires, doivent être inscrits par tous les gouvernements dans leurs efforts de construction d'une société juste et apaisée. Il a souhaité que la Déclaration de Bangkok plaide pour une évaluation complète de la capacité des instruments dont dispose actuellement la communauté pour faire face aux dangers du terrorisme; de la pornographie mettant en scène des enfants; de la cybercriminalité; du blanchiment d'argent et de la corruption. L'ONUSC se tient prêt à aider les États Membres s'ils souhaitaient lancer des négociations d'un instrument juridique traitant d'un nouveau type de crime, a-t-il assuré.

Concernant la question de la corruption, la délégation du Nigéria a déclaré, au nom du Groupe africain, que les pays du continent, qui avaient déjà adopté une Convention africaine contre la corruption, considèrent la Convention des Nations Unies contre la corruption, en ce moment soumise à la ratification des États Membres, comme un outil important de lutte contre ce phénomène. L'Afrique attache une importance particulière aux dispositions relatives à la restitution des avoirs et des ressources illicitement détournés, à leurs pays d'origine, a dit le représentant en appelant les dépositaires des fonds à appliquer de bonne foi ces

dispositions. Sur ce point, la représentante du Royaume-Uni, qui assure actuellement la présidence du G-8, a indiqué que sa délégation soutenait la ratification de la Convention contre la corruption, fléau qui est une menace à la promotion d'un développement durable. Cependant, a noté la représentante, le Royaume-Uni, qui estime que le monde dispose déjà d'instruments efficaces qu'il lui faut appliquer, n'est pas en faveur de la négociation d'une nouvelle convention contre la criminalité financière ou économique.

Dans leurs déclarations, toutes les délégations ont souhaité la ratification et le renforcement par tous les États de la mise en œuvre des textes et des conventions de lutte contre le terrorisme et son financement. Pour le Ministre de la justice du Luxembourg, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne, l'ONU doit avoir un rôle central dans l'application des normes internationales de lutte contre la criminalité transnationale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Évoquant les dangers croissants et mondiaux que pose la cybercriminalité, les représentants de la République de Corée et des Philippines ont dit que leurs pays avaient adopté des législations spéciales contre cette forme de crime liée aux évolutions technologiques et qui menace les mécanismes de la mondialisation.

Établissant un lien entre les conséquences des activités des groupes terroristes et celles des organisations de mercenaires, le deuxième Vice-Premier Ministre de la Guinée équatoriale, dont le pays a été victime d'une tentative de coup d'État, a demandé que le Congrès propose la criminalisation des actes de mercenaires.

Au cours des débats d'aujourd'hui, les délégations du Pakistan, du Qatar et du Burkina Faso ont chacune annoncé que leurs pays souhaitaient accueillir le douzième Congrès des Nations Unies pour le crime et la justice pénale en 2010.

Le débat de haut niveau du Congrès se poursuivra demain, dimanche 24 avril, à 10 heures.

## ***DÉBAT DE HAUT NIVEAU***

### **Déclarations**

Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Secrétaire général du onzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, M. ANTONIO MARIA COSTA, a dit que le monde avait beaucoup changé depuis le dernier Congrès tenu à Vienne. Le terrorisme, les armes de destruction massive, et le crime transnational organisé, sont désormais reconnus comme des menaces majeures, a indiqué M. Costa. Il a émis l'espoir qu'à l'issue de ce Congrès de Bangkok, les délégations auront suffisamment de détermination et de volonté pour enrayer ces tendances et quitteront Bangkok équipées des moyens pour mieux protéger nos sociétés. Il a noté que l'accent avait été mis sur la criminalité transnationale et que certaines délégations avaient même estimé que cela avait détourné l'attention des questions de justice pénale au niveau national.

Au cours des derniers jours, on m'a, à plusieurs reprises, demandé ce que j'attendais de ce Congrès, a dit M. Costa en indiquant qu'il espérait que cette rencontre aboutirait à des résultats sans ambiguïté, mais plutôt marqués par une volonté politique allant au-delà des intérêts nationaux des parties participantes. Il faudrait éviter que la Déclaration de Bangkok ne soit qu'un long discours dénué d'idées fortes, a ajouté M. Costa. Ce que nous souhaiterions voir, maintenant que toutes les délégations ont accepté que la Déclaration doit lancer un appel en faveur de la ratification rapide et universelle des conventions et des protocoles relatifs au terrorisme, c'est qu'elles s'engagent par ce texte à rendre le travail des Conférences des Parties plus effectif et demandent à chaque pays de faire rapport sur les progrès qu'il accomplit. M. Costa a rendu hommage aux pays, notamment ceux en développement, qui ont ratifié toutes les conventions contre la criminalité et le terrorisme en citant entre autres le Nigéria, dont les dirigeants se sont engagés dans la lutte contre la corruption.

La Déclaration de Bangkok devrait aussi soulever la question de la mise en œuvre inégale des normes et des standards concernant le traitement des prisonniers et faire mention du texte encore en gestation ayant trait à la protection des personnes victimes de crimes. Il est nécessaire de renforcer le droit des enfants à être protégés des violences et de l'exploitation, a dit M. Costa. Les États Membres pourraient aussi affirmer dans la Déclaration qu'ils soutiennent l'appel du Secrétaire général pour une réforme des Nations Unies dans les domaines touchant aux questions débattues à Bangkok. Le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance de l'état de droit comme une condition préalable à la paix, à la sécurité et au développement. La Déclaration de Bangkok pourrait soutenir cet appel et mentionner que l'égalité de traitement devant la loi, le soutien aux victimes de la criminalité, l'indépendance de la justice, et l'accès à la justice font partie des efforts que doivent déployer les gouvernements pour promouvoir une société moins désorganisée et plus civile. Ces mesures sont nécessaires au développement économique, à celui de la société civile et à la démocratie. Parlant ensuite des « nouvelles manifestations du mal », M. Costa a cité les trafics d'organes humains; la pornographie mettant en scène des enfants; la cybercriminalité, et les nouvelles formes de blanchiment d'argent. À ce sujet, il a souhaité que la Déclaration de Bangkok lance un appel pour une évaluation compétente des instruments dont dispose actuellement la communauté internationale pour voir s'ils sont adaptés à la lutte contre ces dangers.

Certaines délégations pourraient placer la barre plus haut et souhaiter de nouvelles négociations, a dit M. Costa en notant que les opinions divergeaient sur cette question. Mais si une décision était prise en faveur du lancement d'un cycle de négociations sur un nouvel instrument contre la criminalité, l'ONUDC serait prête à apporter son soutien aux États Membres, a-t-il indiqué. Dans le cas contraire, à cause d'autres priorités, ou parce que la base de négociations pour une nouvelle convention est faible, la Déclaration de Bangkok pourrait, à son avis, demander à la Commission du crime et de la justice pénale de créer sans délai une plate-forme de connaissances qui permettrait aux États Membres de lancer des négociations, a recommandé M. Costa.

M. CHIDCHAI VANASATIDYA, Vice-Premier Ministre de la Thaïlande, a lancé un appel au renforcement de la coopération face aux menaces nées de la mondialisation. Il est estimé que la lutte contre le crime doit commencer par l'éradication de ses causes dont la pauvreté. C'est la raison pour laquelle le Roi a mis en place le Programme « économie d'autosuffisance », a-t-il expliqué. Il a ensuite fait part des efforts dans la lutte contre la drogue, en s'attardant sur le « Projet du développement alternatif » qui contient des mesures relatives à la prévention et à la réhabilitation des toxicomanes. Concernant la lutte contre la corruption, le Vice-Premier Ministre a déclaré qu'elle s'articule autour de la bonne gouvernance et de la confiance dans le marché boursier. Dans ce cadre, il a signalé les efforts qui ont été faits pour renforcer l'efficacité des services de détection et de répression et de l'administration de la justice. Tout comme pour la lutte contre la drogue, le Vice-Premier Ministre a souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale.

Venant à la question du terrorisme, il a rappelé que son pays avait ratifié cinq des 12 Conventions de l'ONU en vigueur, les autres étant à l'étude. En la matière, a-t-il aussi expliqué, les efforts de prévention portent sur un contrôle strict des individus suspectés et des transactions financières ainsi que sur la consolidation des réseaux de services de renseignements. Après l'adoption de la résolution 1373 du Conseil de sécurité, des amendements ont été apportés au Code pénal qui qualifie désormais le terrorisme de crime grave méritant une peine sévère. La loi sur le terrorisme est, en outre, incluse, dans celle relative au blanchiment d'argent. Le Gouvernement a pris soin, a souligné le Vice-Premier Ministre, de veiller en toutes choses à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentaux ainsi qu'à l'indépendance de la justice. Après avoir cités quelques organes, en la matière, il a rappelé que le système de justice pénale met aussi l'accent sur des concepts proactifs tels que la justice communautaire ou la justice réparatrice pour garantir la participation de la société civile dans la prévention du crime ainsi que la prise en charge des victimes.

M. AKINLOLU OLUJINMI SAN, Ministre de la justice et Procureur général du Nigéria, a déclaré, au nom des pays du Groupe africain, que l'Afrique a une « Position commune » sur la prévention du crime et la justice pénale. L'Afrique veut, exprimer au cours de ce onzième Congrès, ses craintes face à la montée de la criminalité transnationale organisée, qui constitue un obstacle majeur au développement. Le Groupe africain considère la ratification et la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois Protocoles comme le moyen principal par lequel on peut combattre le crime organisé. La Position commune africaine exprime l'engagement des pays du continent envers les politiques de prévention du crime au niveau national. L'Afrique est en faveur d'un renforcement des capacités nationales de maintien de l'ordre et des différentes composantes de la justice pénale. Concernant la corruption, l'Afrique mentionne qu'elle a adopté une Convention africaine contre la corruption et se félicite de la conclusion de la Convention de l'ONU contre la corruption qui a été soumise à signature et à ratification. Cette Convention sera un outil important de lutte contre ce phénomène. L'Afrique soutient les

dispositions de la Convention de l'ONU contre la corruption relatives à la restitution des avoirs et souligne qu'il est impératif que toutes les ressources détournées soient rapidement remises à leurs pays d'origine. La Position commune africaine a créé un Conseil consultatif contre la corruption. Ce Conseil consultatif sera chargé de recueillir des informations sur la nature et l'étendue de la corruption et des crimes qui lui sont liés en Afrique. Il développera des méthodes d'analyse de la corruption sur le continent et sensibilisera le public à ses effets négatifs, a dit le ministre nigérian. La position commune africaine condamne le terrorisme sous toutes ses formes, a-t-il ensuite indiqué. L'Afrique soutient les négociations en cours sur un projet de convention générale contre le terrorisme, et elle appelle les États à signer et ratifier tous les instruments internationaux existants concernant la lutte contre le terrorisme.

Poursuivant, au nom de son pays, le Ministre de la justice a indiqué que depuis 1999, le Gouvernement nigérian a lancé un programme de réformes dans les domaines de la justice pénale et de la prévention du crime. Faisant part des progrès enregistrés depuis le Congrès tenu à Vienne, il a indiqué que plusieurs lois ont été promulguées, fondées sur les règles et les normes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et de la justice pénale. Ces lois portent sur les crimes économiques et financiers, le trafic des personnes, l'abus de drogues, la corruption, la cybercriminalité et le terrorisme. Le pays a ratifié plusieurs conventions de l'ONU qui traitent de ces questions émergentes et autres. Des agences spécialisées ont été mises en place et un Groupe de travail sur la réforme de l'administration de la justice pénale a été créé pour rationaliser l'ensemble de la machinerie de la justice pénale. Le pays a aussi créé un Groupe de travail sur les traités et conventions internationaux pour étudier les instruments de l'ONU en matière de prévention du crime, de justice pénale et de terrorisme qu'il conviendrait d'adopter.

La communauté internationale, a poursuivi le Ministre, doit aider les pays en développement à mettre en œuvre l'ordre du jour mondial contre le crime organisé. Elle doit donc considérer plus sérieusement le problème de la dette et faire en sorte que des pays comme le Nigéria puissent récupérer les fonds publics que des dirigeants corrompus ont détourné et ont placé dans des banques à l'étranger. Il a donc appelé les pays concernés à appliquer de bonne foi les dispositions internationales sur le rapatriement des avoirs. Le Ministre a ensuite appuyé la recommandation du Groupe de haut niveau sur les défis, les menaces et le changement, visant à créer un mécanisme solide « pour l'assistance en matière de primauté du droit ». Il s'est donc félicité de la décision du Secrétaire général de suivre cette recommandation. Il a aussi appuyé les recommandations relatives au trafic des personnes et au blanchiment d'argent dont l'élaboration d'une convention spécifique sur cette dernière question. À son tour, il a estimé que la prévention du crime et la justice pénale doivent être placées dans le contexte plus large de l'élimination de la pauvreté et du développement humain.

M. LUC FRIEDEN, Ministre de la justice du Luxembourg, a déclaré, au nom de l'Union européenne, que les pays membres de celle-ci reconnaissent l'importance du rôle de l'ONU en ce qui concerne le respect des normes internationales dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les pays tiers. En ce qui concerne la coopération, la Commission européenne et l'ONUDC ont signé le 18 janvier 2005 un échange de lettres officielles en vue de renforcer leur collaboration et leur partenariat, ce qui témoigne de leur détermination à consolider les efforts conjoints déployés par les deux parties dans la lutte contre le crime organisé et les drogues illicites. L'Union européenne a adopté un mandat d'arrêt européen qui remplace entre les États membres de l'Union, la procédure traditionnelle d'extradition par une procédure de remise. La remise d'une personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen dure en moyenne 45 jours, a indiqué le Ministre. Suite aux attentas du

11 septembre 2001, l'Union européenne a intensifié la lutte contre le terrorisme et travaille notamment sur la base d'un Plan d'action contre le terrorisme adopté par le Conseil européen en juin 2004. Ce Plan d'action comprend 200 mesures, a précisé le Ministre. La lutte contre la corruption constitue une menace au développement économique, à la démocratie et à la coopération internationale, a-t-il poursuivi. L'Union européenne a participé activement aux négociations de la Convention des Nations Unies contre la corruption, et a été sensible aux demandes de certains pays sur la question de la restitution des avoirs. Un grand nombre de pays de l'Union européenne ont signé la Convention et se préparent à la ratifier, et l'Union s'engage à participer à la Conférence des Parties. Elle accorde beaucoup d'importance à la lutte contre la criminalité économique et financière et au blanchiment d'argent. Nous devons poursuivre la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales contre le terrorisme, et des 40 recommandations et des neuf recommandations spéciales du GAFI contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, a dit M. Frieden.

M. TONIO BORG, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice et de l'intérieur de Malte, s'est félicité que le projet de Déclaration de Bangkok appelle au renforcement de la coopération aux niveaux, multilatéral régional et bilatéral, en particulier dans le domaine de l'extradition et de l'entraide judiciaire. En dépit de plusieurs instruments régionaux, aucun instrument international en la matière n'a encore été rédigé. Cela constituerait une tâche énorme mais pas impossible, a insisté le Vice-Premier Ministre en rappelant que le traité-type de l'ONU prévoit néanmoins des garanties pour tenir compte des différences entre les systèmes juridiques, coutumes et traditions. Un nouveau traité, a-t-il dit, pourrait être la base de toutes les procédures d'extradition pour tous les crimes graves. Le projet de Déclaration, a encore fait observer le Vice-Premier Ministre, lance un appel particulier aux États, pour qu'ils signent la Convention de l'ONU contre la corruption. Malte, qui entend le faire prochainement, estime que la liberté et la sécurité ne dépendent pas seulement de la coopération régionale.

M. RICARDO MANGUE OBAMA NFUBE, Ministre de la justice et deuxième Vice-Premier Ministre de la Guinée équatoriale, a dit que la communauté internationale devait mettre en place des outils universels de lutte contre la criminalité transnationale. La Guinée équatoriale adhère à toutes les conventions des Nations Unies contre les différentes formes de crime transnational, a dit M. Obame Nfube. La Guinée équatoriale a récemment été victime d'une tentative de coup montée par des mercenaires payés par des individus qui voulaient faire main basse sur ses ressources pétrolières, a dit le Ministre. Notre pays aimerait qu'au plan international, le mercenariat soit traité comme le terrorisme, a-t-il dit en demandant que cette proposition soit prise en compte par le onzième Congrès et qu'elle soit inscrite dans la Déclaration de Bangkok. Le mercenariat pose des menaces à la stabilité des pays en développement, et nous demandons au Congrès de lancer un appel aux pays puissants pour que leurs services de renseignement surveillent les activités de mercenariat comme ils surveillent celles des groupes terroristes.

M. PHILIP MAXWELL RUDDOCK, Procureur général de l'Australie, a indiqué que dans le domaine du terrorisme, son pays a réagi en promulguant toute une série de lois, en ajoutant que compte tenu de la nature changeante de la menace terroriste, il convient de donner au système judiciaire la capacité de devancer ce changement. C'est la raison pour laquelle le pays s'attache à devenir signataire des 12 Conventions actuellement en vigueur contre le terrorisme. Depuis les attaques du 11 septembre, l'Australie a mis en œuvre plus de 100 mesures et a débloqué quelque 4 milliards de dollars australiens. Toutefois, a prévenu le Procureur général, la menace terroriste nécessite une réponse internationale, globale, concertée et coordonnée. En février 2004, l'Australie et l'Indonésie ont accueilli la réunion ministérielle régionale de Bali sur le contre-terrorisme qui a

créé un Groupe de travail sur les questions juridiques pour examiner les lois de la région et aider les pays à mettre en œuvre les 12 Conventions de l'ONU en vigueur et leurs Protocoles, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La coopération a aussi été renforcée par la création du Centre de coopération et de formation au contre-espionnage qui dessert l'Australie, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. Au niveau bilatéral, l'Australie a signé 10 memoranda d'accord avec les pays voisins. Dans tous ses efforts, le pays part du postulat que la protection de la sécurité nationale est un moyen de promouvoir les droits de l'homme. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme consacrant le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, les États, en garantissant la sécurité nationale, créent en fait un environnement favorable à l'exercice de tous les droits.

La Baronne SCOTLAND, Ministre déléguée auprès du Ministère de l'intérieur, chargée de la justice pénale du Royaume-Uni, a déclaré que son pays, qui assure la présidence du G-8, souhaitait un renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le crime transnational organisé, qui ne respecte pas les frontières. Le Royaume-Uni est attaché à l'application des différentes conventions contre le crime dans le respect des droits de l'homme. Notre pays est d'autre part opposé à la négociation de tout nouvel instrument de lutte contre la criminalité financière ou économique, a dit la Baronne en estimant que les textes dont dispose la communauté internationale étaient suffisants et qu'il fallait simplement veiller à les mettre en œuvre. Le Royaume-Uni appelle les États Membres à parvenir à la conclusion des négociations sur une convention générale contre le terrorisme, a poursuivi la Ministre tout en se félicitant de l'adoption par l'Assemblée générale du projet de convention contre les actes de terrorisme nucléaire. Condamnant la corruption, qui mine le développement durable, elle s'est félicitée du nombre de signatures apposées à la Convention des Nations Unies traitant de la question, et a souhaité qu'elle soit ratifiée par tous les États Membres. La communauté internationale doit s'assurer que les groupes terroristes ne profitent pas de la faiblesse de certains États pour s'y installer, a-t-elle relevé en demandant qu'une assistance technique renforcée soit accordée aux pays pauvres afin de les aider à faire face à la corruption qui peut ouvrir la porte à l'instabilité en bloquant le développement durable.

M. FIKRAT F. MAMMADOV, Ministre de la justice de l'Azerbaïdjan, s'est félicité du travail normatif des Nations Unies sans lequel des pays comme le sien seraient encore plus vulnérables au terrorisme. Les terres occupées par l'Arménie échappant à tout contrôle, elles sont devenues propices au terrorisme et aux groupes criminels organisés, y compris les narcotrafiquants. Le pays attache donc une grande importance à la coopération internationale, comme en atteste son adhésion aux 12 Conventions de l'ONU en vigueur. Le pays coopère aussi à des programmes régionaux et après le 11 septembre, il a identifié et extradé 30 terroristes, y compris des membres d'Al-Qaida. Le Ministre s'est également dit inquiet de l'augmentation des enlèvements, avant de rappeler l'adhésion de son pays au texte pertinent et le lancement d'un plan d'action national. Il a aussi fait état d'un programme contre la corruption fondé sur la Convention de l'ONU et d'autres textes internationaux. Au cours de ces dernières années, a-t-il conclu, le Gouvernement s'est rendu compte qu'aucun pays ne peut seul affronter les menaces qui pèsent aujourd'hui sur le monde. L'adoption de la Déclaration de Bangkok pourra faire beaucoup puisqu'elle est un appel au règlement des conflits, avec pour objectif ultime la victoire sur la criminalité transnationale organisée.

M. MOHAMED BOUZOUBAA, Ministre de la justice du Maroc, a déclaré que l'enjeu principal de ce Congrès était de promouvoir de nouvelles approches en matière de justice pénale, de favoriser les échanges de vues, d'expériences et de bonnes pratiques entre les acteurs de la communauté internationale, ainsi que de développer des mécanismes appropriés aux situations et conditions nouvelles auxquelles sont confrontées les sociétés. Le Maroc manifeste son approbation pour le maintien des recommandations se rapportant aux contributions financières, régulières et additionnelles, afin que les plans d'action de soutien à la lutte contre la criminalité puissent être mis en œuvre. Soucieux de renforcer l'état de droit et de promouvoir les principes de démocratie et de bonne gouvernance, le Maroc a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption. De même, parfaitement conscient des dangers posés par le terrorisme à la sécurité internationale, le Maroc s'est inscrit dans les efforts mondiaux de lutte contre ce phénomène. Au niveau législatif, le Maroc a entrepris un effort d'harmonisation de sa législation nationale, conformément aux engagements internationaux. Plusieurs réformes ont été introduites et ont abouti à l'adoption de deux nouveaux instruments: le Code pénal et le Code de procédure pénale. Sous les hautes directives du Roi Mohammed VI, le Maroc ne cesse de multiplier les efforts visant la réforme de l'administration et de la justice qui sont deux piliers essentiels du renforcement de l'état de droit, a dit le Ministre.

M. HAMID AWALUDDIN, Ministre chargé de l'application des lois et des droits de l'homme de l'Indonésie, a déclaré que la criminalité transnationale organisée est motivée par l'appât du gain et que le terrorisme, bien que différent, nécessite aussi des financements. La lutte contre ces deux fléaux passe donc par la lutte contre le blanchiment d'argent. Tout en reconnaissant la contribution importante du GAFI, le Ministre a appuyé la recommandation du Groupe de haut niveau sur les défis, les menaces et le changement qui a appelé l'Assemblée générale à négocier une convention globale sur ce phénomène. Il revient, en effet, aux Nations Unies de prendre la tête des efforts visant à répondre aux menaces actuelles, a-t-il dit avant de demander aussi la négociation d'une convention globale contre le terrorisme. Il a reconnu, au Congrès, la capacité de mettre au point une stratégie globale, équilibrée et inclusive pour la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme, une stratégie, a-t-il précisé, qui tient compte des causes sous-jacentes de ces fléaux et qui renforce l'état de droit et les droits de l'homme. Une stratégie, a-t-il ajouté, qui aille au-delà des mesures coercitives.

Le Ministre a ensuite souligné que de renforcer la prévention du crime et la justice pénale sans assistance technique, capacités renforcées ou coopération internationale n'est que pure rhétorique. Il a insisté sur le partage des expériences et la coopération dans la lutte des crimes économiques et financiers. Toute action requiert des ressources, a-t-il dit en appelant le Congrès à identifier des mécanismes plus satisfaisants de coopération internationale qui permettraient d'en combler les lacunes.

M. JOHANNES KOSKINEN, Ministre de la justice de la Finlande, a dit que son pays attachait depuis longtemps une grande importance à la lutte contre la criminalité transnationale organisée et que la prévention du crime organisé, tant interne que transnational, était une préoccupation de longue date pour lui. La Finlande applique les dispositions de la Convention de Palerme. Nous sommes conscients du fait que la corruption sape sévèrement l'état de droit et la bonne gouvernance, a poursuivi le Ministre. Comparé à d'autres pays, le niveau de corruption est très bas en Finlande, le pays ayant une solide tradition légaliste. Actuellement, la Finlande prend activement part aux efforts anti-corruption de ses partenaires de développement et apporte sa contribution aux programmes dans ce domaine. Les mesures visant la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption ont commencé l'an dernier en Finlande et

devraient bientôt aboutir, a dit M. Koskinen. Le Gouvernement finlandais est inquiet de la montée du phénomène des trafics d'êtres humains, notamment de femmes et d'enfants, et coopère avec ses voisins baltes et nordiques en vue d'y faire face. La Finlande coopère avec l'ONU, l'Équipe spéciale de la Baltique, l'Union européenne et la Fédération de Russie pour faire face à cette question. Le nombre de prisonniers s'est accru ces dernières années dans les centres de détention finlandais, a ensuite noté le Ministre. Aujourd'hui la Finlande fait face au problème de la surpopulation carcérale et essaie de le contrôler à travers un certain nombre d'initiatives. La Finlande a ainsi adopté un nouveau mode de sanctions qui condamne des prévenus à des services communautaires, et cette procédure est inscrite au Code pénal depuis 1997. Les peines condamnant des petits criminels à exécuter des services communautaires contribuent à une réduction de la population carcérale, et le système judiciaire finlandais compte aller plus loin en réduisant le nombre de détentions dues à des refus de paiement d'amendes, a indiqué le Ministre.

M. AFTAB AHMAD KHAN SHERPAO, Ministre de l'intérieur du Pakistan, a affirmé que, depuis le 11 septembre 2001, son pays a joué un rôle « historique » dans la lutte internationale contre le terrorisme. Nulle part ailleurs, des efforts aussi considérables n'ont été déployés contre le terrorisme, l'extrémisme et le sectarisme, a-t-il aussi affirmé. Non seulement le pays est Partie à presque tous les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, mais il a, en outre, signé la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée et celle contre la corruption. Il a annoncé que son pays déposera les instruments de ratification de la première Convention au cours de ce débat de haut niveau. Après avoir décrit le caractère « complet et progressiste » de la législation et des mécanismes nationaux de lutte contre le terrorisme, le Ministre de l'intérieur a souligné que la mondialisation des crimes contemporains a rendu la coopération internationale incontournable. Il a donc reconnu le rôle de l'ONUDC en la matière et salué sa décision d'organiser le douzième Congrès au Pakistan.

M. ALI BIN FETAIS AL-MARRI, Procureur général du Qatar, a déclaré que le parquet du Qatar s'efforçait de travailler avec les institutions judiciaires d'autres pays dans un but d'harmonisation des procédures afin de pouvoir faire face, de manière plus efficace et cohérente aux nouveaux défis qui se posent au niveau international en matière de criminalité. Le Qatar invite les États Membres à examiner sa proposition d'accueillir le douzième Congrès des Nations pour le crime et la justice pénale à Doha, en 2010. Sachant que d'autres propositions d'accueil du Congrès ont été faites par d'autres États, le Qatar espère qu'un consensus pourra se dégager sur sa candidature.

Mme PENDUKENI IVULA-ITHANA, Ministre de la justice et Procureure générale de la Namibie, a déclaré que depuis l'adoption de la Convention de Palerme, les mesures internationales de lutte contre la criminalité sont devenues plus concertées et ont permis d'accélérer l'action contre ce fléau. Aujourd'hui, les criminels ont modifié leur mode opératoire, et de jeunes pays, comme la Namibie, n'ont d'autres choix que de se joindre aux efforts de la communauté internationale pour éviter de devenir leur cible. La Namibie a donc ratifié la Convention contre la criminalité organisée et ses Protocoles. L'année dernière, elle a adopté la loi contre la criminalité organisée qui prescrit des sanctions sévères et permet la confiscation des fonds qui sont alloués directement au financement de la lutte contre ce type de criminalité. La loi sur la coopération en matière pénale constitue la base juridique dans les domaines de l'extradition et de l'entraide judiciaire. La Namibie, a poursuivi la Ministre, a ratifié sept des 13 Conventions de l'ONU contre le terrorisme et le Gouvernement a l'intention de présenter prochainement au Parlement une loi contre le terrorisme.

La Namibie a aussi ratifié la Convention de l'ONU contre la corruption et notre loi nationale sur la question entrera en vigueur ce mois-ci. Elle prévoit la création d'une Commission dotée des pouvoirs d'enquête et de poursuites. Le nouveau Gouvernement, a assuré la Ministre, pratique une politique de « tolérance zéro » en la matière. Le pays est en train d'être refaçonné et, dans ce cadre, entend s'enrichir de l'expérience d'autres pays. Citant d'autres organes créés dans ce domaine, la Ministre a rappelé que son pays a signé, avec ses voisins de la région, un accord sur la lutte contre le blanchiment d'argent. La loi nationale qui reprendra les recommandations du GAFI et celles de la résolution du Conseil de sécurité sur le financement du terrorisme devrait être présentée cette année pour adoption. La Ministre s'est, par ailleurs, attardée sur la justice réparatrice en indiquant que son pays a mis sur pied des services chargés de réintégrer les prisonniers dans la société une fois que ceux-ci ont purgé leur peine. Ce faisant, une distinction claire est établie entre détenus sur la base de la nature de l'infraction commise et de la peine d'emprisonnement infligée. Les jeunes contrevenants sont désormais détenus dans des établissements séparés. De tels établissements seront bientôt installés pour des personnes en attente de procès. Des initiatives sont, d'autre part, lancées pour renforcer les structures relatives au travail d'intérêt général. La Ministre a aussi fait part des innovations dans le domaine de la justice pour mineurs et de la protection des victimes. Elle a conclu en soulignant l'importance de la coopération internationale en faveur des pays en développement et ce, a-t-elle dit, de la responsabilité commune dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

M. CHARLES NQAKULA, Ministre de la sûreté et de la sécurité de l'Afrique du Sud, a déclaré que son pays souhaitait que ce onzième Congrès permette d'enregistrer des progrès sur un certain nombre de processus devant conduire à l'adoption de conventions, dont notamment celle sur le trafic des biens culturels, contre la cybercriminalité et la convention générale contre le terrorisme sous tous ses aspects. Les groupes criminels s'intéressent de plus en plus aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour commettre des crimes dans un environnement de plus en plus transnational et difficile à contrôler. Cette expansion de la scène criminelle requiert des États qu'ils élargissent et renforcent leur coopération, a dit le Ministre. L'Afrique du Sud a signé et ratifié la plupart des conventions des Nations Unies contre les diverses formes de criminalité, a-t-il indiqué. Notre pays se montre particulièrement vigilant contre le délits financiers et économiques comme le blanchiment des capitaux et la corruption, a-t-il dit en précisant que l'Afrique du Sud avait adhéré aux 40 recommandations du GAFI contre le blanchiment d'argent et aux neuf recommandations révisées concernant l'interdiction du financement du terrorisme.

Concernant le trafic des migrants et la traite des femmes et des enfants, l'Afrique du Sud est en train de mener une étude pour se doter d'une loi nationale qui devra prendre en compte les textes existants au niveau international, a-t-il dit. Abordant la question des mercenaires, le Ministre a invité les États dont ils sont originaires à se doter de législations pénales nationales pour réprimer leurs activités et les mettre hors la loi.

M. AHMED AL-ABDULLAH, Ministre de la justice du Koweït, a évoqué la question du terrorisme et de son lien avec la corruption, le blanchiment des capitaux et le trafic illicite d'armes et de stupéfiants, tel que reconnu dans la résolution pertinente du Conseil de sécurité. Il a donc appelé le Congrès à incorporer, dans la future Déclaration de Bangkok, une définition du terrorisme qui soit juridique, objective, indépendante et dénuée de toute considération politique et tenant compte des décisions de l'Assemblée générale. La définition doit aussi faire une distinction claire entre terrorisme et lutte légitime contre l'occupation étrangère, telle que le reflètent les textes pertinents de l'ONU. Le Ministre a poursuivi en pointant du doigt les dangers de la cybercriminalité et le trafic d'organes humains comme les nouveaux dangers qui se font jour. Il a

ensuite salué l'initiative du Qatar d'accueillir le deuxième Sommet mondial des ministres de la justice, des procureurs et des juges, au mois de novembre prochain. Le Ministre a conclu en priant le Congrès d'inclure dans la future Déclaration la nécessité de tenir compte des particularités des États, de leur souveraineté nationale, et de la nature de leur système juridique; la nécessité d'en savoir davantage sur les causes sous-jacentes du terrorisme et de ses liens avec d'autres types de criminalité organisée, à travers la coopération internationale; et la nécessité d'étudier les moyens de renforcer cette coopération.

M. VONG VATHANA ANG, Ministre de la justice du Cambodge, a dit que son pays avait adopté, au cours des dernières années, un certain nombre de lois nationales pour faire face à la montée de la criminalité transnationale organisée et prévoyait des peines sévères contre les groupes criminels, ainsi que des mesures pour protéger les victimes et les témoins. Plusieurs projets de texte couvrant, non seulement le crime transnational organisé, mais aussi le terrorisme, le blanchiment d'argent, la corruption, le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle sont à l'étude. Le Cambodge a ratifié la Convention contre la criminalité transnationale organisée ainsi que deux de ses Protocoles, de même que plusieurs conventions sur les drogues. Il est déterminé à ratifier les conventions et protocoles relatifs au terrorisme. Des mémorandums d'accord ont été signés avec la Thaïlande, la Chine, l'Australie, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam en matière de trafic des êtres humains, d'extradition et d'entraide judiciaire. Les Gouvernements britannique et australien ont fourni une aide au Cambodge pour l'aider à harmoniser ses lois aux dispositions des textes internationaux, a indiqué le Ministre.

M. DANIEL LIPSIC, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice de la Slovaquie, a jugé que toute stratégie de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée doit aller au-delà du cadre des frontières nationales et viser non seulement la coopération internationale mais une coopération transnationale réelle. Cette lutte exige une législation nationale ferme et un système d'instruments internationaux solide et propre à assurer la prévention et l'élimination des causes sous-jacentes de ces fléaux, des structures et des mécanismes de sanctions et une coopération universelle de tous les services de détection et de répression. Cette lutte doit être compatible avec les libertés fondamentales et les droits de l'homme qui sont au cœur des principes de l'ONU et la vraie cible des attentats terroristes. Il ne faut pas non plus perdre de vue le droit des victimes. La Slovaquie, a poursuivi le Vice-Premier Ministre, est Partie à la majorité des traités internationaux en matière de criminalité transnationale organisée, de terrorisme, de corruption et de crimes économiques et s'est attachée à s'acquitter de toutes ses obligations. Sur le plan national, la Slovaquie a mis en place un Bureau spécial des poursuites et un Tribunal spécial pour connaître des faits de criminalité transnationale organisée, de terrorisme, de corruption et des crimes financiers les plus graves. Le Code pénal a également été aménagé pour renforcer la protection des témoins et le pouvoir des services de détection et de répression.

L'Ayatollah DORRY NADJAF ABADI, Procureur général de la République islamique d'Iran, a déclaré que l'État de droit et l'intégrité du système judiciaire sont la garantie de la bonne santé de toute la vie publique et privée d'une société. Le trafic illicite des stupéfiants qui est l'une des plus anciennes formes de crime transnational organisé, a été depuis des décennies une préoccupation majeure de la communauté internationale, a-t-il relevé. L'Iran, à cause de sa situation géographique, est sévèrement touché par ce trafic. Bien que de nombreux pays, dont l'Iran, aient pris des mesures drastiques pour faire face à ce problème, le mal se répand. L'Iran a dépensé des millions de dollars et perdu 4 000 agents de police et des douanes dans la lutte contre la drogue. La communauté internationale devrait fournir une aide financière et technique à ceux qui luttent contre les groupes de trafiquants de plus en plus sophistiqués et de mieux en mieux

équipés. L'Iran est d'autre part déterminé à combattre les trafics d'êtres humains et a, à cet égard, adopté une loi pertinente l'an dernier. Concernant le terrorisme, l'Ayatollah a dit qu'aucune société n'était à l'abri de ce problème. Ce phénomène est dû à la pauvreté, au désespoir, à l'humiliation, à l'oppression politique, à l'extrémisme, aux abus des droits de l'homme, aux conflits régionaux et à l'occupation étrangère, a-t-il estimé. La communauté internationale devrait élaborer une stratégie générale tenant compte des causes et des origines du phénomène pour y mettre fin, a recommandé M. Dorry Nadjaf Abadi.

M. ALBERTO BERNARDES COSTA, Ministre de la justice du Portugal, a souligné, à son tour, l'importance de la coopération entre États et entre organisations, dans les cadres régional, interrégional et multilatéral. Il a souligné l'importance qu'il y a à mettre pleinement en œuvre et « vite », les conventions de l'ONU. Pour renforcer la coopération, il a prôné la mise en place d'autres mécanismes tels que des réseaux de points de contact et des réseaux judiciaires comme le Réseau judiciaire européen. De tels mécanismes pratiques, basés sur des contacts personnels, stimulent et privilégient la bonne connaissance et la compréhension des autres systèmes juridiques. Ils établissent, par la même occasion, les bases de la confiance mutuelle qui mènera à une application plus homogène des instruments internationaux et rendra donc la coopération plus efficace. Le Ministre a cité d'autres mécanismes nécessaires comme le logiciel de l'ONUDC qui aide les praticiens à élaborer une demande d'entraide judiciaire. Il est important de promouvoir ce même concept sur le plan national, a-t-il aussi préconisé, par le biais d'une coopération multidisciplinaire entre tribunaux, magistrats, polices et d'autres parties intéressées. La coopération internationale devra également tenir compte d'autres réalités dont celles qui relèvent de la compétence de la Cour pénale internationale, a-t-il ajouté en appelant à une ratification universelle du Statut de Rome et à l'examen des possibilités de coopération entre la Cour et les différentes administrations judiciaires nationales.

Le Ministre a, par ailleurs, souligné que les normes de l'ONU restent applicables en toutes circonstances, même celles plus difficiles. Les défis actuels exigeant un partage toujours plus poussé de savoirs, l'assistance technique devient primordiale. Le Ministre a aussi appelé à identifier les domaines qui nécessitent encore un travail normatif tels que la protection de la victime et la justice préparatrice. Il faut aussi, a-t-il dit, mettre l'accent sur la prévention du crime en sensibilisant le public, notamment à la lutte contre la corruption. Il a conclu en arguant que l'acceptation des normes, des principes et des conventions de l'ONU n'est pas un but en soi. Il faut pouvoir évaluer la façon dont ces dernières sont mises en œuvre pour évaluer leur qualité et la pratique idoine, a-t-il ajouté en insistant sur le caractère incontournable du respect des droits de l'homme.

M. FUSEN ZHANG, Ministre de la justice de la Chine, a déclaré que, sur la base de son Code pénal révisé de 1997, la Chine est en train de formuler une loi contre le blanchiment d'argent afin de faire face à l'évolution actuelle de la situation. À ce jour, la Chine a ratifié la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée, signé la Convention contre la corruption. Elle a négocié 71 traités et accords de coopération judiciaire avec 47 pays. La plupart de ces derniers traitent de l'assistance mutuelle en matière juridique dans le domaine pénal. La Chine a aussi signé des traités d'extradition avec 23 pays et a accédé à plus de 20 conventions multilatérales comprenant notamment les questions liées à la coopération judiciaire internationale. Le Ministère de la justice de la Chine est prête à collaborer avec ses homologues des autres pays, et particulièrement des pays voisins, pour construire des mécanismes d'échange et de consultation visant l'amélioration de la coopération judiciaire. La Convention contre la criminalité transnationale organisée et celle contre la corruption, adoptées dans le cadre des Nations Unies,

sont des outils importants dont disposent les États pour réguler et promouvoir la coopération internationale, a dit le Ministre. Elles peuvent nous aider à prévenir la criminalité transnationale et devraient être la base légale sur laquelle les États parties devraient agir dans la coopération en matière d'extradition et de justice pénale.

M. KUNIHICO MATSUO, Procureur général du Japon, a estimé que face à la monnaie de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme, il est de plus en plus essentiel que les États collaborent entre eux. Décivant le travail normatif et institutionnel fait récemment dans son pays, le Procureur a, par exemple, rappelé que le Japon a signé au cours de ce mois, la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité. Il a aussi rappelé que son pays a accueilli plusieurs séminaires et conférences internationales et dépêché ses fonctionnaires pour former ceux d'autres pays. Le Japon a assuré un large éventail d'assistance technique à plus de 40 pays, par le biais de l'Institut régional africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. À la demande des États, le Japon continuera à fournir un appui au renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

M. HUSSAIN ALI AL-HILALI, Procureur général d'Oman, a déclaré que le Sultanat d'Oman s'employait à juguler la criminalité transnationale organisée et était Partie à la Convention pertinente et à ses Protocoles. Oman a adopté des lois qui consacrent la primauté du droit sur son territoire, a indiqué le Procureur général. Oman consent beaucoup d'efforts pour combattre le blanchiment d'argent et la corruption. Nous avons mis en place des programmes de promotion de la bonne gouvernance, afin de décourager les pratiques corruptrices. En ce qui concerne la drogue, Oman a des lois très restrictives et de plus, le Sultanat est parvenu à protéger sa population de toute forme d'actes discriminatoires fondés sur le sexe ou la race.

M. BJÖRN BJARNASON, Ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques de l'Islande, s'est félicité de la position défendue par le Congrès selon laquelle la mise en œuvre des instruments de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme doit se faire en parfaite conformité avec le droit international, en particulier les droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit humanitaire. Il a estimé que les États doivent se doter de directives globales et agréées sur lesquelles fonder leurs politiques de répression. Ils doivent garantir l'équilibre entre la lutte contre la criminalité et le terrorisme, d'une part, et la protection des droits de l'homme, du pluralisme politique et de l'état de droit, d'autre part. Le Ministre a aussi souligné le rôle important de la société civile dans la lutte contre les divers aspects du crime. Il faut assurer la coopération entre le public en général et les gouvernements. La police et les autres services de détection et de répression devraient être encouragés dans ce sens. Le Ministre a aussi appelé à une action plus dynamique pour lutter contre la cybercriminalité avant d'en venir à la justice réparatrice. Il a attiré l'attention sur le fait que, compte tenu du succès de la médiation, il a été décidé de l'incorporer dans le système de justice pénale. Le Ministre a conclu en se félicitant que la future Déclaration de Bangkok mentionne la question de la justice pour mineurs. Il a souhaité que la société civile soit consultée sur les réformes à introduire en la matière.

M. GINTARAS BUZINSKAS, Ministre de la justice de la Lituanie, a déclaré que la coopération entre les 11 pays limitrophes de la mer Baltique se portait bien. Elle est dynamique, efficace et adaptée aux défis qui se posent dans le domaine de la criminalité, a dit le Ministre. Cette coopération s'exerce notamment dans la lutte contre les stupéfiants, le blanchiment d'argent, la corruption, les trafics d'êtres humains et de véhicules volés, a indiqué M. Buzinska. Dans le cadre des activités menées au niveau régional, a-t-il poursuivi, nous aimerions mettre l'accent sur la protection des victimes des crimes et des témoins. Les États baltes estiment que les gouvernements

doivent protéger ces personnes. C'est pourquoi un organe spécial a été créé à cet effet à l'intérieur de l'Équipe spéciale des pays de la mer Baltique. Cet organe est chargé de la protection des victimes et des témoins de crime et de la formation des professionnels travaillant dans ce secteur.

M. BOUREIMA BADINI, Ministre de la justice du Burkina Faso, a souligné que le continent africain est aussi durement touché par le fléau de la criminalité transnationale organisée. Il a cité le trafic des enfants et des femmes, l'esclavage moderne, l'intolérance et l'intégrisme religieux, la corruption, la prostitution, le blanchiment d'argent, le trafic des armes, la fraude fiscale ou encore le commerce illicite des ressources naturelles. Les nouvelles interdépendances créées par le phénomène criminel invitent les États à une coopération tous azimuts, a-t-il dit en mettant l'accent sur la formation, l'échange d'information, les enquêtes conjointes la surveillance électronique et bien d'autres techniques modernes et originales. Voulant démontrer l'engagement de son pays dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, le Ministre a, par exemple, annoncé que le Parlement de son pays venait d'accepter la ratification de la Convention contre la corruption. Dans ses recommandations, le Ministre a préconisé la création et la diffusion d'un manuel de formation relatif à la coopération contre le terrorisme à l'usage des praticiens des systèmes de justice pénale. Il a aussi recommandé le renforcement de la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale, en demandant à l'ONUDC d'organiser un séminaire sous-régional sur l'entraide judiciaire. Le Ministre a conclu en annonçant la candidature de son pays pour accueillir le douzième Congrès en 2010.

M. BABOUARR JATTA, Secrétaire d'Etat de l'intérieur de la Gambie, a déclaré que l'an dernier son Gouvernement avait mis en place une Commission nationale contre la corruption en vue de mener des enquêtes sur la conduite, les activités et le mode de vie des responsables et hauts fonctionnaires qui pourraient abuser de leurs prérogatives pour s'enrichir. 137 fonctionnaires ont fait l'objet d'enquêtes, et tous ceux qui ont été coupables d'abus ont été obligés de rembourser au Gouvernement les sommes qu'ils avaient détournées. S'ils ne pouvaient rembourser, leurs biens étaient saisis au profit du trésor public et des peines de prison étaient prononcées contre eux, a indiqué le Secrétaire d'État. L'État a pu ainsi récupérer des sommes appréciables, a-t-il indiqué en ajoutant que la Commission était devenue un objet de dissuasion efficace auprès de tous ceux qui seraient tentés d'abuser des biens publics et des prérogatives gouvernementales.

M. ROBERT WALLNER, Procureur général du Liechtenstein, a estimé que, dans un contexte mondialisé, les alliances stratégiques sont devenues l'une des clefs du succès. Il est temps que les États fassent meilleur usage du cadre juridique et politique existant pour triompher de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme. Ce cadre existe, a dit le Procureur, et il n'est pas statique. Le régime international est, en effet, constitué d'un cadre global de conventions et de normes, ainsi que des déclarations communiquées par les organes internationaux et les organisations professionnelles, au fur et à mesure que des nouvelles tendances émergent. Évoquant, en particulier, la question du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, il a, tout en se félicitant des initiatives régionales, souligné que l'objectif ultime est de renforcer la substance des mesures. En la matière, les Nations Unies ont un rôle à jouer en procurant l'assistance technique aux États Membres. Le Procureur a donc appelé au renforcement des capacités de l'ONUDC qui doit être capable d'améliorer la mise en œuvre des diverses conventions. Le Procureur s'est particulièrement félicité du Programme mondial contre le blanchiment d'argent mis en place par l'Office. Ce Programme, a-t-il affirmé, a réellement bénéficié aux Unités de renseignements financières du Liechtenstein. L'expérience a montré que l'établissement de liens de travail étroits entre ces unités et les cercles professionnels concernés permet de créer la confiance nécessaire à la mise en place d'un système de prévention qui

fonctionne non seulement en théorie mais aussi en pratique. Il faut aussi assurer, a ajouté le Procureur, des institutions de justice pénale efficaces puisque l'état de droit est l'élément fondamental de toute stratégie de lutte contre les contrevenants.

M. SANG-HEE KIM, Vice-Ministre de la justice de la République de Corée, a dit que son Gouvernement avait axé une partie de son programme politique sur l'élimination de la corruption. Une loi anticorruption visant à assainir la fonction publique a été adoptée. Le Ministère de la justice et le Bureau du Procureur général ont mis en place un système national de surveillance pour juger et punir toute personne acquérant malhonnêtement des biens. Une loi sur les produits du crime et les sanctions qu'encourent les malfaiteurs a été récemment promulguée. La République de Corée a d'autre part adopté des mesures de lutte contre le terrorisme. Elle est Partie aux 12 Conventions internationales en vigueur contre le terrorisme. La République de Corée est convaincue que ce mal ne peut être efficacement combattu qu'à travers une coopération internationale renforcée. Le cyberterrorisme étant en hausse constante, la République de Corée est à la pointe de la lutte contre cette forme de criminalité, et a accueilli en 2003, le troisième Forum mondial contre le crime informatique, et en 2004, la Conférence mondiale des associations de procureurs, ainsi que des ateliers et des séminaires sur le cyberterrorisme.

M. MUTAHAR RASHAD AL-MASRI, Vice-Ministre de l'intérieur du Yémen, a appelé la communauté internationale à confronter le terrorisme de manière plus ambitieuse, par l'élaboration d'une convention générale qui distinguerait néanmoins le terrorisme du droit de résister à l'occupation. Il a ensuite fait part des mesures prises par son pays pour mettre en œuvre la Déclaration de Vienne, dont la signature des deux Conventions de l'ONU contre la criminalité organisée et la corruption. Il a aussi indiqué que de nouveaux services de détection et de répression ont été mis en place dans son pays qui s'attache, par ailleurs, à intensifier la coopération régionale. Concluant sur ce que, selon lui, doit contenir la future Déclaration de Bangkok, il a cité l'appui des donateurs et des organisations internationales à la réalisation des objectifs de développement durable dont la lutte contre la pauvreté et le renforcement des capacités; et le soutien au système de justice pénale et aux services de détection et de répression des pays en développement. Il faut aussi se garder de toute utilisation politique de la prévention du crime et promouvoir le respect du droit international, dont les droits de l'homme.

M. SYLWERIUSZ KROLAK, Sous-Secrétaire d'État de la Pologne, a déclaré qu'aujourd'hui l'application de la loi ne peut être effective qu'à travers l'usage de deux supports: des législations nationales modernes, et des instruments et arrangements internationaux. Le nouveau cadre de coopération internationale a été créé par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Pologne ayant activement participé à la négociation des dispositions de cet instrument. Elle a été l'un des premiers pays à signer ce texte et est aussi Partie à ses trois Protocoles additionnels. Passant à la question du terrorisme, M. Krolak a dit que la lutte contre ce phénomène dépendra des mesures prises à la fois au niveau national et au niveau international. Le rôle de l'ONU dans la création de mécanismes comme le Comité contre le terrorisme est très important, a estimé le Ministre. Elle soutient pleinement le travail de l'ONUDC, a-t-il indiqué. La Pologne espère que la Déclaration de Bangkok montrera clairement quels objectifs doivent être poursuivis et atteints, dans les temps qui viennent, en matière de lutte contre la criminalité.

Mme ANA MARIA DE MIGUEL LANGA, Sous-Secrétaire d'État à la justice de l'Espagne, a partagé l'avis du Groupe de haut niveau sur les défis, les menaces et le changement qui a estimé que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée représentent l'une des six grandes menaces auxquelles est confronté le monde à l'heure actuelle. L'Espagne, a-t-elle indiqué, a mis en place l'« Audience nationale » pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, en tenant compte de l'impact des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) sur ce type de criminalité. Il convient qu'à leur tour, les États exploitent ces TIC et encouragent, par exemple, par ce biais, l'échange rapide d'informations entre polices judiciaires. En matière de lutte contre le terrorisme, l'Espagne a toujours eu une attitude très active pour promouvoir les instruments de coopération de lutte contre ce phénomène sous tous ses angles qu'il s'agisse de la détection, de la répression ou du soutien aux victimes, a affirmé la Sous-Secrétaire d'État.

Elle a rappelé que son pays est signataire des 12 Conventions de l'ONU en vigueur, et s'est félicitée de la nouvelle résolution contre le terrorisme nucléaire qui, selon elle, devrait préparer la voie à une convention globale. Rappelant la tenue récente de la réunion internationale de Madrid sur la lutte contre le terrorisme, la Sous-Secrétaire d'État a décrit la stratégie intégrée mise en place dans son pays qui consiste à refuser toute justification aux actes terroristes, à assécher les sources de financement et les appuis matériels, à renforcer la prévention, et à respecter scrupuleusement les droits de l'homme. La Sous-Secrétaire d'État a estimé que l'on pourrait ajouter un sixième élément qui serait celui de l'assistance aux victimes déjà fournie dans son pays. Elle a conclu en signalant que l'Espagne a entamé les démarches pour signer la Convention de l'ONU contre la corruption et qu'elle respecte les recommandations du GAFI en matière de blanchiment d'argent, ainsi que celles de la Convention du Conseil de l'Europe qui sera bientôt modifiée pour englober la lutte contre le terrorisme.

M. MACABANKIT LANTO, Sous-Secrétaire du Département de la justice des Philippines, a déclaré que bien que les Philippines n'aient pas encore adopté de loi définitive contre le terrorisme, ses agences de lutte contre la criminalité ont lancé une véritable croisade contre ce phénomène. Notre pays a fait plein usage des dispositions de son Code pénal révisé pour traduire en justice et punir toute personne accusée d'avoir causé la mort d'autres individus et d'avoir causé des destructions ou des blessures. Tout acte de terrorisme, meurtre, incendie criminel, ou enlèvement, est punissable par les lois actuelles, a dit M. Lanto. Sans législation pénale spécifiquement dirigée contre le terrorisme, les Philippines sont donc capables de faire face au terrorisme, a-t-il dit. Sachant que les actes de terrorisme peuvent être facilités par l'usage de l'Internet et des TIC, une loi sur la « Prévention de la cybercriminalité » est en cours d'examen au Congrès. Elle couvre non seulement les crimes commis par ordinateurs et à travers des réseaux informatiques, mais aussi ceux perpétrés en faisant usage d'appareils électroniques portatifs.

### **Liste des intervenants**

Les Ministres et hauts responsables des pays dont la liste suit ont participé aujourd'hui au débat de haut niveau: Thaïlande, Nigéria (au nom du Groupe africain puis au nom de son pays), Luxembourg (au nom de l'Union européenne), Malte, Guinée équatoriale, Australie, Royaume-Uni, Azerbaïdjan, Maroc, Indonésie, Finlande, Pakistan, Qatar, Namibie, Afrique du Sud, Koweït, Cambodge, Slovaquie, République islamique d'Iran, Portugal, Chine, Japon, Oman, Islande, Lituanie, Burkina Faso, Gambie, Liechtenstein, République de Corée, Yémen, Pologne, Espagne et Philippines.